

Saint-Amarin, le 16 novembre 2017

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2017

sous la Présidence de M. François TACQUARD

Conseillers en fonction : 36  
Conseillers présents : 31  
Conseillers absents : 5 dont 4 avec procuration  
Nombre de votants : 35

L'an deux mille dix sept, le 14 novembre 2017, le Conseil de la Communauté de Communes était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 09 novembre 2017.

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés :

Mme Michèle JAEGER, M. Vincent COUSSEDIERE, Mme Marie-Catherine BEMBENEK, M. Joseph VISIELOFF, M. Jean SAUZE.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Vincent COUSSEDIERE	à	M. Gilles STEGER
Mme Marie-Catherine BEMBENEK	à	M. Francis ALLONASI
M. Joseph VISIELOFF	à	M. Eddie STUTZ
Mme Véronique PETER	à	M. Charles WEHRLÉN

Secrétaire de Séance : Gilles STEGER

#### **(DEL17\_074) REELECTION DE CERTAINS MEMBRES DE COMMISSIONS**

Le Président rappelle que le 28 septembre dernier, les compositions des commissions ont été quelque peu modifiées. Aujourd'hui, il y a encore quelques modifications à opérer.

Après vote à mains levées, élit à l'unanimité les membres suivants :

Eric ARNOULD	Jean-Jacques GRAU	Marie NUSSBAUM
Cyrille AST	Valérie GRUNENWALD	Catherine PITROSKY
Marthe BERNA	Pierre GUILLEMAIN	Gabrielle PLATAROTI
Philippe BERNACHHI-LEMBLE	Magali HABERER	Michèle ROBELIN
Séverine BERNARDINO	Pascale HARMAND	Jean SAUZE
Carole BOURRE	Jean HERRGOTT	Laëtitia SCHOFFE
Claude BURGUNDER	Michelle JOUHANNET	Nadine SPETZ
Vincent COUSSEDIERE	Karine JUNG-GARES	Eddie STUTZ
Nathalie DAUVERGNE	Christelle KEMPF	Joseph VISIELOFF
Huguette DEGERT	Yves KLEIN	Claude WALGENWITZ
René EHLINGER	Annick LUTENBACHER	Charles WEHRLÉN (VP)
Sabine GARDNER	Ludovic MARINONI	Valérie WOJTOWICZ
Sylvette GODIER	Sylvie MUNSCH	Eliane WYSS

Les membres de la commission Paysages, Aménagement du territoire et Forêt sont :

Francis ALLONAS | Marie-Claire GROSGUTH | Michel PINCHEMEL

Eric ARNOULD	Thierry GRUNENWALD	Martial OTT
Cyrille AST	Raymond GUILLAUME	Claude SCHOEFFEL
Yannick BELOT	Jean-Paul HALLER	Marc SOLARI
Marie-Catherine BEMBENEK	Cindy HELL	Serge SIFFERLEN
Hervé BINDLER	Isabelle HOFSTETTER	Elisabeth SIRY
Didier BRONNER	Karine JUNG	Gilles STEGER
Michel BRUNN (rapporteur)	Claude KIRCHHOFFER	Gérard STERKLEN
Philippe DIFFOR	Yves KLEIN	Eddie STUTZ
Sébastien DUPONT	Stéphane KUNTZ	Esther SZTAJNERT
Frédéric DUVAL	Claude LENDARO	Christophe TEILLER
Huguette ERHARD	Marie-Christine LOCATELLI	Franck UHLEN
Antoine FRANCK	Annick LUTENBACHER	Joseph VISIELOFF
Bernard FRANCK	Ludovic MARINONI	Claude WALGENWITZ (VP)
Bernard FUCHS	Jean-Pierre MENY	Armand WEISS
Gervais GARCIA	Bertrand MURA	

Les membres de la commission Eau et Assainissement sont :

Francis ALLONAS	Jean-Paul HALLER	Michel PINCHEMEL
Marie-Catherine BEMBENEK	Joseph HALLER	Catherine PITROSKY
Michel BRUNN	Thierry HAMICH	Claude SCHOEFFEL
Noël DELETTRE	Jacques KARCHER	Serge SIFFERLEN
Philippe DIFFOR	Jean-Pierre KOHLER	Jean-Jacques SITTER
Sébastien DUPONT	Stéphane KUNTZ	José SCHRUOFFENEGER
Bernard FUCHS	Claude LENDARO	Esther SZTAJNERT
Freddy GILCK	Patrick LOLLIER	Jeanne STOLTZ-NAWROT
Raymond GUILLAUME	Marie-Christine LOCATELLI	Eddie STUTZ
Pierre GUILLEMAIN (VP)	Didier LOUVET	Alain VIRLOT
Marie-Claire GROSGUTH	Raymond NICKLER	Claude WALGENWITZ
Jean-Jacques GRAU	Eric OSEREDCZUK	

Les membres de la commission Equipements de Sports et de Loisirs sont :

Eric ARNOULD	Pierre GUILLEMAIN	José SCHRUOFFENEGER (VP)
Cyrille AST	Jean-Marc HALLER	Jean-Jacques SITTER
Aline BALLY	Pascale HARMAND	Jeanne STOLTZ-NAWROT
Philippe BERNACHHI-LEMBLE	Isabelle HOFSTETTER	Christophe THEILLER
Marthe BERNA	Jean HORNBY	Rodolphe TROMBINI
Carole BOURRE	Stéphane KUNTZ	Joseph VISIELOFF
Roger BRINGARD	Raymond NICKLER	Claude WALGENWITZ
Michel BRUNN	Martial OTT	Jean-Jacques WEBER
Claude BURGUNDER	Sylviane RIETHMULLER	
Vincent COUSSEDIERE	Jean SAUZE	

Les membres de la commission Economie sont :

Cyrille AST	Pascale HARMAND	Gilles STEGER (VP)
Raymond AST	Marc HOFFER	Jeanne STOLTZ-NAWROT
Nadine BINDER	Michèle JAEGER	Eddie STUTZ (VP)
Carole BOURRE	Karine JUNG-GARES	Jean-Léon TACQUARD
	Jacques KARCHER	Rodolphe TROMBINI

Michel BRUNN  
Huguette DEGERT  
Noël DELETTRE  
Frédéric DUVAL  
Freddy GILCK  
Pierre GUILLEMAIN

Christelle KEMPF  
Annick LUTENBACHER  
Ludovic MARINONI  
Jean-Marie MUNSCH  
Raymond NICKLER  
Jean SAUZE

Claude WALGENWITZ  
Charles WEHRLLEN  
Marion WILHELM  
Eliane WYSS

Les membres de la commission Gestion des déchets et Eco-citoyenneté sont :

Francis ALLONAS  
Marie-Catherine BEMBENEK  
Marthe BERNA  
Thierry CORDIER  
Noël DELETTRE  
Bernard FRANCK  
Gervais GARCIA  
Freddy GILCK  
Sylvette GODIER  
Véronique GRETH  
Michèle GRUNENWALD

Thierry GRUNENWALD  
Thierry HAMICH  
Sébastien HEIMSBURGER  
Jean HERRGOTT  
Michèle JAEGER  
Karine JUNG-GARES  
Claude KIRCHHOFFER  
Jean-Pierre KOHLER  
Marie-Christine LOCATELLI  
Ludovic MARINONI  
Sylvie MULLERSECK

Philippe MUNSCH  
Raymond NICKLER  
Véronique PETER (VP)  
Sylviane RIETHMULLER  
Jean SAUZE  
Patricia SCHWEBEL  
Elisabeth SIRY  
Gilles STEGER  
Gérard STERKLEN  
Jeanne STOLTZ-NAWROT  
Eddie STUTZ

Les membres de la commission Tourisme sont :

Cyrille AST  
Marie-Catherine BEMBENEK  
Stéphanie BOBENRIETH  
Annick BRONNER  
Claude BURGUNDER  
Thierry CORDIER  
Vincent COUSSEDIERE  
Noël DELETTRE  
Huguette ERHARD  
Estelle FINK  
Michèle FISCHER  
Bernard FUCHS  
Jean-Jacques GRAU

Pierre GUILLEMAIN  
Jean-Marc HALLER  
Jean HORN  
Adeline ILTIS  
Michèle JAEGER  
Karine JUNG-GARES  
Christelle KEMPF  
Catherine KRAGEN  
Stéphane KUNTZ  
Annick LUTENBACHER  
Ludovic MARINONI  
Raymond NICKLER  
Laurent NUSSBAUM

Marie NUSSBAUM  
Martine OULBANI  
Christelle PEREIRA  
Jean SAUZE  
Serge SIFFERLEN  
Jeanne STOLTZ-NAWROT  
Esther SZTAJNERT  
Jean-Léon TACQUARD  
Joseph VISIELOFF  
Charles WEHRLLEN  
Valérie WOJTOWICZ  
Eliane WYSS

## **(DEL17\_075) CREATION DE NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION POUR LES EQUIPEMENTS CULTURELS**

Depuis quelques années nous assistons à une demande de plus en plus forte concernant l'organisation de mariages sur le site de Wesserling. Nous arrivons aujourd'hui à quasiment un mariage par semaine entre avril et septembre.

**Les tarifs actuellement proposés sont les suivants :**

Site	Capacité	Tarif journalier particulier	Tarif week-end particulier	Jour suppl.	Forfait fluide/jour	Forfait ménage
Ecuries	80 pers.	80 €	120 €	40 €	10 €	40 € (en option)
Théâtre de Poche	200 pers.	150 €	190 €	30 €	40 €	40 €
Chapelle de Wesserling	80 pers.	50 €	75 €	30 €	15 €	30 €

**VENDREDI + WEEK-END**

<b>TDP :</b>	380 €	fluides chauffage + 50 euros / jour si besoin de chauffer.
<b>ECURIES :</b>	230 €	
<b>CHAPELLE :</b>	180 €	

**Il faudrait les nouveaux tarifs pas les anciens...**

**(DEL17\_076) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE ENFANCE**

Suite à la mise en place des inscriptions pour les accueils de loisirs via un nouveau « Portail Famille » (sur internet) à la rentrée, ainsi qu'à la simplification des tarifs extrascolaires actés au printemps 2017, Monsieur Charles WEHRLIN, Vice-Président délégué aux Services à la Population, rappelle qu'il est donc nécessaire de faire figurer ces informations sur le Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs. **Le règlement intérieur a donc été modifié et acté à l'unanimité (il manque des informations).**

**(DEL17\_077) GERPLAN – ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES DE KRUTH-WILDENTEIN**

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité du versement d'un fonds de concours d'un montant de 75 € à la commune de Kruth pour la plantation d'arbres fruitiers lors de la création d'un jardin pédagogique et partagé. Il décide à l'unanimité du versement d'un fonds de concours d'un montant de 253 € à la commune de Wildenstein pour la restauration d'un muret en pierre sèche.

**(DEL17\_078) SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DES COMMUNES DE MOLLAU-STORCKENSOHN-URBES**

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention de financement du transport scolaire entre la Communauté de Communes et le Syndicat Intercommunal scolaire des Communes de Mollau-Storckensohn-Urbes **(que dit cet avenant ?)**

**(DEL17\_079) MODIFICATION DES EFFECTIFS**

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité créer 1 poste d'attaché territorial à temps complet, 2 postes d'adjoints administratifs territoriaux à temps complet, 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (28 h hebdomadaires).

### **(DEL17\_080) SUBDELEGATION DE SIGNATURE A CERTAINS AGENTS**

Le Conseil de la Communauté de Communes avoir en avoir délibéré, autorise à l'unanimité à subdéléguer :

- Au responsable des services techniques : la signature des marchés publics jusqu'à hauteur de 3 000 € ainsi que leurs avenants, si le montant total du marché avenants compris ne dépasse pas 3 000 € HT.
- Au responsable des services intercommunaux, à savoir le DGS, la signature des marchés publics jusqu'à hauteur de 1 500 € HT, ainsi que leurs avenants, si le montant total du marché avenants compris ne dépasse pas 1 500 € HT,
- Au responsable de la médiathèque : la signature des marchés publics jusqu'à hauteur de 500 €, ainsi que leurs avenants, si le montant total du marché avenants compris ne dépasse pas 500 € HT, ainsi que la signature des bons de commande nécessaire pour l'acquisition du fonds documentaire et ce peu importe le montant ;
- Au responsable du service enfance et jeunesse : la signature des marchés publics jusqu'à hauteur de 500 € HT ainsi que leurs avenants, si le montant total du marché avenants compris ne dépasse pas 500 € HT.
- Au responsable du service économie : la signature des marchés publics jusqu'à hauteur de 500 € ainsi que leurs avenants, si le montant total du marché avenants compris ne dépasse pas 500 € HT.
- Au responsable du pôle tourisme : la signature des marchés publics jusqu'à hauteur de 500 € ainsi que leurs avenants, si le montant total du marché avenants compris ne dépasse pas 500 € HT.
- Au responsable du service finances : la signature lui permettant de transmettre à la Trésorerie de Saint-Amarin via un tiers de télétransmission (CDC Fast, Docapost ou équivalent) les pièces comptables de dépenses et de recettes relatives à l'exécution des budgets de la collectivité et validées par le Président ou par le Vice-président en charge des Finances
- responsable du service écocitoyenneté et gestion des déchets de la Communauté de Communes : la signature de corrections sur les factures des redevances suite à un décès, un déménagement, un divorce, une séparation, une naissance, ou tout autre évènement pouvant occasionner un changement du montant de la redevance d'ordure ménagère, jusqu'à hauteur de 100 €.

### **(DEL17\_081) CREATION D'UN BUDGET « HYDRA »**

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les inscriptions de crédits pour le budget Hydra 2017 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<i>Dépenses</i>		<i>Dépenses</i>	
011 - Charges à caractère général	52 000 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	42 500 €
66 - Charges financières	5 000 €	21 - Immobilisations corporelles	510 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 500 €		

<b>Total Dépenses</b>	<b>99 500 €</b>		<b>Total Dépenses</b>	<b>552 500 €</b>
<i>Recettes</i>			<i>Recettes</i>	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	52 000 €		16 - Emprunts et dettes assimilées	510 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	47 500 €		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 500 €
<b>Total Recettes</b>	<b>99 500 €</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>552 500 €</b>

#### **(DEL17\_082) DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente décision modificative du Budget principal.

	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Dépenses de fonctionnement :		
Chapitre 012	Salaires et charges	+ 60 000 €
Recettes de fonctionnement		
Chapitre 70 - article 70872	Reversements par budgets annexes	+ 60 000 €

#### **(DEL17\_083) DECISION MODIFICATIVE – BUDGET SPANC**

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente décision modificative du Budget SPANC.

	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Dépenses de fonctionnement :		
Chapitre 011 – article 6288	Divers – Etudes installations anc	10 000 €
Recettes de fonctionnement		
Chapitre 70 – article 7088	Refacturation d'études	10 000 €

#### **(DEL17\_084) DECISION MODIFICATIVE POUR LE BUDGET PARC DE MALMERSPACH**

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente décision modificative du Budget Parc de Malmerspach.

	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Dépenses de fonctionnement :		
Chapitre 011 – article 60612	Fourniture d'électricité	+ 3 000 €
Chapitre 011 – article 60618	Fourniture de gaz	+ 3 000 €
Chapitre 012 – article 6218	Nettoyage et entretien	+1 500 €
	<b>Total</b>	<b>+ 7 500 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
Chapitre 70 – article 70878	Refacturation de charges	+ 7 500 €
<b>Dépenses d'investissement :</b>		
Chapitre 21 – article 2128	Aménagements de terrains	+ 7 500 €
Chapitre 21 – article 2188	Autres immobilisations	+ 7 500 €
Chapitre 23 – article 2315	Immobilisations en cours	- 15 000 €

**(DEL17\_085) ADMISSIONS EN NON VALEUR BUDGET SPANC**

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'admission en non valeur sur le Budget SPANC d'un montant de 216,25 €.

**(DEL17\_086) ANNULATION DE CERTAINS LOYERS POUR UNE ENTREPRISE**

Le Président rappelle que la société ISOTHERM loue 300 m<sup>2</sup> dans le lot n°14 de l'hôtel Gros Roman à Wesserling au prix mensuel de 1,50 € HT/m<sup>2</sup>. Le Conseil de la Communauté de Communes, après en après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler les loyers du 1er novembre 2016 au 30 avril 2017 relatifs à la location de la société ISOTHERM dans le lot n°14 de l'hôtel Gros Roman.

**(DEL17\_087) RELANCE DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'AUBERGE DU BELACKER – GITE D'ETAPE**

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat de concession pour rechercher le(s) futur(s) exploitant(s) de l'Auberge du Belacker – Gîte d'étape dans le cadre de procédures de concession de service public